Documentation du domaine "Inter-domaines"

Nomenclatures générales internationales ou nationales (INSEE) utilisées dans divers contextes applicatifs (NSF CNIS, CITE, PCS?)

NOMENCLATURES	***OBJET***
N_AGE	Normailiser la définition de l'information de l'âge, reprise, entre autres, dans N_AGE_REFERENCE (âge de référence pour un niveau scolaire)
N_ANNEE_CIVILE	
N_ANNEE_SCOLAIRE	
N_ARTICLE_CHARNIERE	Cette variable permet d'écrire le nom complet dans le cas d'un libellé avec article, et d'adapter la charnière si le nom est utilisé dans une expression comme « la commune **de** Marseille », « l'arrondissement **du** Mans », etc. Pour les noms de communes (et donc de canton et d'arrondissement), l'article est obligatoire (« Rochelle » n'existe pas sans article), alors que ce n'est pas le cas pour les noms de département ou de région (« Charente-Maritime » peut être écrit sans article). Pour les département et les régions, ce code ne sert donc que pour la charnière.
N_CATEGORIE_SPECIALITE	Catégories de spécialité : niveau 4, le plus agrégé, de la nomenclature française interministérielle des spécialités de formation NSF
N_CITE_2011_P_ORIENTATION	
N_CITE_2011_PROGRAMME_NIVEAU_1	Classer les programmes éducatifs en fonction de leur contenu selon la classification des niveaux.
N_CITE_2011_PROGRAMME_NIVEAU_2	Classer les programmes éducatifs en fonction de leur contenu selon la classification des niveaux.
N_CITE_2011_PROGRAMME_NIVEAU_3	Classer les programmes éducatifs en fonction de leur contenu selon la classification des niveaux.
N_CITE_2013_DOMAINE_DETAILLE	Classer les programmes éducatifs en fonction de leur contenu selon la classification des domaines d'étude et de formation
N_CITE_2013_DOMAINE_SPECIALISE	Classer les programmes éducatifs en fonction de leur contenu selon la classification des domaines d'étude et de formation
N_CITE_2013_GRAND_DOMAINE	Classer les programmes éducatifs en fonction de leur contenu selon la classification des domaines d'étude et de formation
N_CITE_DOMAINE_ETUDE	Nomenclature internationale UNESCO OCDE EUROSTAT définissant les dominantes des contenus des "programmes" de formation, niveau agrégé utilisé pour les publications. Voir CITE_DOMAINE_FORMATION, niveau plus détaillé
N_CITE_DOMAINE_FORMATION	Mettre à disposition les domaines de formation de la CITE 1997, utilisés lors des remontées dites "UOE" (Unesco, Eurostat, OCDE). La révision de 1999 (Eurostat) qui détaille certains codes n'est pas prise en compte. Les domaines sont référencés au niveau des diplômes (N_FORMATION_DIPLOME, DIPLOME_SISE et N_FORMATION_DIPLOME_ENQUETE_51). (voir aussi N_CITE_DOMAINE_ETUDE) Cette classification a fait l'objet d'une révision en 2013.
N_CIVILITE	Préciser la civilté pour les personnes (responsables d'élèves, agents) décrites dans les systèmes d'informations
N_DOMAINE_SPECIALITE	Domaines de spécialités : Niveau en 17 positions de la nomenclature française interministérielle des spécialités de formation NSF
N_DOMINANTE_FORMATION	2e caractère des codes des formations tranverses de la maternelle au supérieur FORTRAMS (voir N_FORTRAMS_1 à 7)
N_FINALITE_FORMATION	3e caractère des codes des formations tranverses de la maternelle au supérieur FORTRAMS (voir N_FORTRAMS_1 à 7)
N_GROUPE_METIER	La nomenclature N_GROUPE_METIER représente les catégories des métiers relatifs aux personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé) et ITRF (ingénieurs et techniciens de recherche et de formation). Le code lié à ces catégories est représenté par trois lettres.
N_GROUPE_SPECIALITE	Groupes de spécialité : niveau 100 de la nomenclature française interministérielle des spécialités de formation NSF
N_LETTRE_SPECIALITE	Lettre de spécialité, associée au groupe de spécialité, elle constitue le niveau 700 de la nomenclature des spécialités de formation (NSF) :
N_LIEN_CITE_1997_CITE_2013	Initialiser les classifications des diplômes selon la classification CITE-F-2013 à partir de la classification effectuée en CITE 1997
N_LIEN_PCS_EN_NIVEAU_3	

NOMENCLATURES	OBJET
N_MINISTERE_TUTELLE	N_MINISTERE_TUTELLE sert à la fois pour définir : • les tutelles des établissements dans RAMSESE (cf définition dans les documentations de RAMSESE et de la BCE) • les certificateurs des diplômes via l?association entre un ou plusieurs ministères et un diplôme dans N_MINISTERE_FORMATION_DIPLOME • l?intitulé du ministère en charge de l?éducation nationale pour l?édition des arrêtés. En l?absence de trace formelle de sa construction dans les archives, il est supposé que son contenu s?est appuyé sur la codification des ministères par la DGFIP et a ensuite fait l?objet de modification à la marge en fonction des demandes. La table semble dater de 1992 mais la date de modification la plus ancienne date de 1999. Cependant, la liste actuelle ne correspond de façon stricte à aucun des gouvernements depuis 1992. Les intitulés ne correspondent plus à ceux des ministères en place, il s'agit plutôt de définir les services ministériels quel que soit leur ministère d'appartenance dans un gouvernement donné. Une étude est en cours en vue de leur révision. Les deux premières utilisations nécessitent une définition pérenne, indépendante des changements de gouvernement (l?éducation nationale, l?enseignement supérieur et la recherche sont séparés sous les codes 06, 38 et 16) alors que le 3e usage nécessite de prendre en compte l?intitulé exact du ministère sous le code 06. Deux autres codifications des ministères ou services ministériels existent dans la BCN. N_SERVICE_BUDGET a été créée pour renseigner les ministères d?origine des agents payés. La codification est sous la responsabilité de la DGFiP qui la publie dans son BO. Elle change en fonction des gouvernements, le code 06, devenu 106 puis 206 suite à certains remaniements, est usuellement celui de notre ministère, il peut correspondre à l?éducation nationale seule ou regrouper éducation nationale, supérieur et recherche. N_MINISTERE_FP correspond à la nomenclature des institutions et ministères de la République du noyau commun interministériel RH-FPE, elle est le reflet des compositions gouvernementales. Le programme SIRHEN reprend au fur et à mesure les modifications publiées par le CISIRH.
N_NAF1	(source définition INSEE) *"La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI."*
N_NAF1_NAF2	Fairte la correspondance entre les codes de la NAF 2003 et ceux de la NAF 2008 (source définition INSEE) *"La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI."*
N_NAF2	(source définition INSEE) *"La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI."*
N_NIVEAU_CITE	
N_NIVEAU_CITE_DESTINATION	
N_NIVEAU_CITE_ORIENTATION	
N_NIVEAU_INTERMINISTERIEL	Nomenclature générale descriptive des niveaux de formation. Créée par le Plan dans les années 1960 pour caractériser les actifs, elle a été transposée par le Ministère de l'éducation pour classifier les formations et diplômes, reprise dans les conventions collectives, utilisée pour les homologations de formations (CTH). Couramment utilisée dans les statistiques et les systèmes d'information, il est question de la rénover (Loi de modernisation sociale 2000)
N_NIVEAU_LANGUE_FP	Le cadre européen de référence pour les langues définit 6 niveaux de langue. Cette liste est reprise dans le noyau RH FPE pour défnir le niveau des agents. Elle est également utilisée pour évaluer le niveau des éléèves, notamment dans le livret scolaire du lycée.
N_PCS	Classer les professions des responsables des élèves scolarisés dans les établissements du secondaire.
N_PCS_2003_NIVEAU_2	Lister les différents niveaux hiérarchiques de la PCS 2003

NOMENCLATURES	OBJET
N_PCS_2003_NIVEAU_3	Lister les différents niveaux hiérarchiques de la PCS 2003
N_PCS_2003_NIVEAU_4	Lister les différents niveaux hiérarchiques de la PCS 2003
N_PCS_8	Lister les différents niveaux hiérarchiques de la PCS 2003
N_PCS_INDICATEUR	La nomenclature N_PCS_INDICATEUR permet de classer ces catégories socioprofessionnelles selon leur condition sociale. Nous retrouvons les catégories très favorisées, favorisées, moyenne et défavorisées qui sont reliées respectivement aux codes A, B, C, D.
N_PCS_SITUATION_EMPLOI	La nomenclature N_PCS_SITUATION_EMPLOI traduit la situation d?emploi des individus appartenant à une profession et une catégorie socioprofessionnelle (PCS). Pour cela, celle-ci s?appuie sur les nomenclatures N_SITUATION_EMPLOI et N_PCS de la BCN. La première attribue à chaque situation un code à une position : - Emploi (1) - Chômage (2) - Retraite (3) - Autre situation (4) La seconde, en se basant sur la nomenclature des PCS INSEE de 2003, classe les catégories socioprofessionnelles selon un code à deux positions.
N_POSITION_FORMATION	Une formation intermédiaire a pour vocation de permette l'accès à une formation de niveau plus élevé (exemples : CPGE, master recherche ...) donc de poursuivre ses études alors qu'une formation terminale est plutôt conçue pour préparer l'entrée sur le marché du travail (ex : BTS, master professionnel ...) Une formation de spécialisation donne un complément de formation ou une spécialisation plus pointue à un individu qui a achevé une formation terminale sans lui conférer pour autant un niveau plus élevé (ex : mastère, DNTS, formation complémentaire post-niveau IV ....).
N_PROFIL_CONNEXION	Profil d'usagers permettant de définir les fonctions accessibles et les droits d'intervention dans Mon dossier RH. La nomenclature N_PROFIL_CONNEXION rassemble les différents profils que peuvent détenir les personnels ATOSS (administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé) et ITRF (ingénieurs techniques, administratifs de recherche et formation). Le profil est représenté par une lettre.
N_SECTEUR_PUBLIC_PRIVE	La nomenclature N_SECTEUR_PUBLIC_PRIVE renseigne sur le statut des établissements à savoir s?ils sont publics ou privés. Ses statuts sont représentés par un code à deux positions (deux lettres).
N_SECTION_NAF2	(source définition INSEE) *"La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI."*
N_SEXE	La nomenclature N_SEXE distingue le sexe féminin et masculin. Un code sur une position est attribuée au sexe : 1 pour masculin et 2 pour féminin.
N_SITUATION_EMPLOI	La nomenclature N_SITUATION_EMPLOI décrit la situation d?activité des individus. Un code à une position permet de déterminé si une personne occupe un emploi (1), est au chômage (2) ou à la retraite (3).
N_SITUATION_FAMILLE	La nomenclature N_SITUATION_FAMILLE décrit la situation de famille des individus. Un code à une position (une lettre ou un chiffre) permet de déterminer cette situation. Une lettre est attribuée pour la situation de la personne et le chiffre décrit la situation de cette personne vis à vis des enfants.
N_SITUATION_MILITAIRE	La nomenclature N_SITUATION_MILITAIRE décrit la situation des individus vis à vis du service militaire. Un code à une position (une lettre ou chiffre) permet de déterminer cette situation.
N_SOUS_GROUPE_SPECIALITE	Le niveau 700 de la nomenclature des spécialités de formation associe une lettre de spéciaité (nomenclature associée N_LETTRE_SPECIALITE) au groupe de spécialités (nomenclature associée N_GROUPE_SPECIALITE). Il permet d'opérer certaines distinctions à l'intérieur de chaque groupe de spécialités : distinction par le champ d'application pour les groupes disciplinaires (groupes commençant par 1 et lettres de A à G), distinction par la fonction dans les groupes technico-professionnels (groupes començant par 2 ou 3, lettres de M à W).